

Bien que grâce à l'émergence du mouvement #EnaZeda – le #MeToo tunisien – les violences faites aux femmes sont de plus en plus connues et dénoncées, les victimes peinent à obtenir justice.

Haïfa Mzalouat et Mathilde Warda, journalistes à Inkyfada, Tunisie.

TROIS ANS APRÈS, OÙ EN EST LE MOUVEMENT #ENAZEDA ?

Octobre 2019. Les photos du député Zouhair Makhoulouf se masturbant dans sa voiture devant un lycée font le tour des réseaux sociaux. Dans la foulée, les témoignages de harcèlement se multiplient, la parole se libère et le mouvement #EnaZeda, le #MeToo tunisien explose. Trois ans plus tard, qu'est devenu #EnaZeda ?

Deux ans. C'est le temps qu'il a fallu pour que Zouhair Makhoulouf, le député Qalb Tounes, soit enfin condamné. Malgré la forte mobilisation après la diffusion sur les réseaux sociaux de ses photos, il n'a été jugé qu'après la levée de son immunité parlementaire avec le gel du Parlement, le 25 juillet 2021. Pour s'être masturbé devant un lycée, Zouhair Makhoulouf est finalement condamné à un an de prison ferme avec exécution immédiate.

LES AFFAIRES #ENAZEDA

Cette affaire marque la naissance du mouvement #EnaZeda. « Quand on a entendu parler de l'affaire Zouhair Makhoulouf, tout le monde a commencé à en parler sur Twitter. Très naturellement, la conversation s'est orientée autour de mêmes expériences : 'Moi aussi, il m'est arrivé la même chose'. J'ai pensé au *hashtag* #MeToo et on a fait le *hashtag* #EnaZeda le 10 ou 11 octobre » raconte Amal Haouet dans le podcast « #EnaZeda : Au-delà des témoignages, un acte politique ».

D'autres affaires pour harcèlement sexuel éclatent rapidement ensuite. À peine un mois après la diffusion des photos du député, une nouvelle affaire prend de l'ampleur. Aymen Hacem, enseignant à l'École Normale Supérieure de Tunis, est accusé par plusieurs élèves

d'avoir une attitude déplacée : commentaires, proximité mettant mal à l'aise les étudiantes, questions sur leur vie privée... Depuis au moins 2017, elles dénoncent cette situation à l'administration, qui ne prend aucune mesure radicale contre le professeur.

Avec la mobilisation autour de cette affaire, le passé d'Aymen Hacem refait surface. En 2007, alors doctorant à l'ENS Lyon, il avait fait l'objet d'une plainte pour viol. Celle-ci a été classée sans suite, comme la majorité des plaintes pour viol en France. Dans le cadre de l'affaire de l'ENS Tunis, une enquête est finalement ouverte. Aymen Hacem est suspendu avant d'être muté dans une autre université, quelque temps plus tard.

Plus récemment, en novembre 2021, un étudiant de la Faculté des Sciences juridiques de Tunis, a été accusé de harcèlement par des étudiantes. Après avoir reçu plusieurs témoignages, l'administration a entamé une procédure disciplinaire. Cette fois encore, les protestations font écho au mouvement #EnaZeda.

LES LIMITES DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Même si les violences faites aux femmes sont ainsi de plus en plus connues et dénoncées, les victimes peinent à obtenir justice. De nombreuses militantes dénoncent les failles institutionnelles et les défaillances des autorités, pour la prise en charge.

Déjà, dans l'affaire Zouhair Makhoulouf, Sarra Ben Said, de l'association Aswat Nissa (Voix des femmes), dénonçait la manière dont la lycéenne concernée était



Manifestation contre la violence de genre. Tunis, 10 décembre 2021.
 HASAN MRAD / EYEPIX GROUP/FUTURE PUBLISHING VIA GETTY IMAGES

traitée. « On suit l'élève victime de près, on l'accompagne juridiquement. À 18h, elle nous appelle et nous dit : "Les flics sont chez moi et je ne sais pas quoi faire" », relate-t-elle. La jeune lycéenne passe plusieurs heures au poste de police, puis y retourne toute la journée du lendemain. Elle est de nouveau convoquée le lundi suivant. « Sachant qu'elle passe son bac cette année ! », s'indigne Sarra Ben Said. « Quand on l'a laissée seule une minute, un policier a voulu l'ajouter sur Facebook. Quelle pression ! Vraiment ! »

« Elle a des avocats bénévoles, des gens qui la soutiennent. (...) Imagine si tu es seule, sans personne pour te soutenir. C'est normal de ne pas porter plainte »

Pour faciliter le dépôt de plaintes des femmes victimes de violences, l'État tunisien a créé une loi spécifique à ce type de violence. En 2017, la loi 58 « relative à l'élimination des violences faites aux femmes » est présentée, comme une avancée majeure. Dans les faits, beaucoup dénoncent son inefficacité.

Premièrement, la procédure est assez peu connue et les victimes n'ont pas forcément accès aux informations nécessaires. Malgré la création d'unités spécialisées dans la prise en charge, beaucoup de femmes se retrouvent dans des commissariats de quartier, souvent inadaptés.

De plus, selon la loi, toutes ces unités devraient être composées d'au moins une femme, afin que la victime

puisse se sentir en confiance, lors du dépôt de sa plainte. Nabih Kaddachi, cheffe de l'unité centrale d'El Gorjani à Tunis, est à la tête des 70 unités spécialisées situées dans les commissariats centraux. En 2020, elle affirmait qu'environ 20 % des unités qu'elle supervise ne sont composées que d'hommes.

Il existe 128 unités spécialisées sur l'ensemble du territoire, mais elles sont inégalement réparties entre les gouvernorats. Celui de Tunis en compte 16, tandis que celui de Kébili, d'une superficie 20 fois plus grande, ne dispose que d'une seule unité spécialisée. Et souvent, les victimes doivent se rendre dans un commissariat local pour obtenir cette information, car aucune base de données n'indique précisément où elles se trouvent.

Refus d'accepter la plainte, commentaires déplacés, jugements... De nombreuses femmes dénoncent la manière dont elles sont reçues par des policiers dans ce type de circonstance. « Je connais la procédure, c'est pour ça que j'ai insisté, mais une femme qui n'est pas au courant rentrerait chez elle », commente une femme ayant voulu déposer plainte pour violences.

D'après les données du ministère de l'Intérieur, entre janvier et juin 2021, 10 823 plaintes pour violences physiques, 6 079 pour violences verbales et 725 pour violences sexuelles ont été enregistrées.

Mais même si une plainte est acceptée, les multiples étapes pour qu'une enquête soit ensuite ouverte sont décourageantes. De l'unité spécialisée à la confrontation avec l'agresseur, en passant par l'hôpital public, ces nombreux allers-retours sont souvent mal vécus par des femmes déjà malmenées par les violences subies.

#EnaZeda se revendique comme le seulsafe spac inclusif virtuel pour sensibiliser, recueillir les témoignages et orienter les femmes victimes

« Elles savent qu'il y a des institutions et des structures qui existent étatiques ou de la société civile. Elles le savent, alors pourquoi elles s'adressent à une inconnue ? » se demandait ainsi Nawrez Ellefi, également membre d'Aswat Nissa, au moment où les témoignages et le *hashtag* #EnaZeda explosaient. Son interrogation souligne comment le mouvement #EnaZeda a permis une libération de la parole pour des femmes qui ne font pas ou peu confiance au système.

« Le problème en Tunisie n'a jamais été l'absence de lois censées protéger les femmes des violences sexuelles, mais leur application », estime Leila Mejdî, médecin et co-fondatrice du mouvement #EnaZeda. « Les femmes ne portent pas plainte et si c'est le cas, elles iront très rarement jusqu'au bout des poursuites judiciaires, car l'État qui est supposé, de part ses obligations constitutionnelles et conventionnelles, mettre en place les mesures nécessaires pour lutter contre les violences faites aux femmes, ne le fait pas ».

LA FORCE DU TÉMOIGNAGE

Sur Facebook, plus de 90 000 personnes suivent la page #EnaZeda et le groupe compte désormais 41 000 membres. Plusieurs activistes et témoins expliquent que l'anonymat apparent qu'offre Internet a permis à beaucoup de femmes de s'exprimer, parfois des années après avoir vécu une agression. « Le mouvement a largement participé à la libération de la parole des femmes et a levé des tabous concernant les violences sexuelles en Tunisie », raconte Leila Mejdî.

Mais si ce mouvement en ligne permet une grande liberté d'expression, il reste tributaire des règles des réseaux sociaux. Sur Facebook, #EnaZeda publie des témoignages, des photos et des captures d'écran dénonçant des agressions. Mais en décembre 2021, la plateforme a décidé de limiter l'activité de la page, jugeant que ces publications comportent de la nudité ou de la pornographie. Face aux menaces de fermeture, les responsables de #EnaZeda ont d'abord décidé de suspendre les publications avant de reprendre l'activité, en février en dénonçant une tentative de censure de la part de Facebook.

En plus de récolter et de répondre aux témoignages, le mouvement a développé d'autres activités, no-

tamment de sensibilisation – à travers du partage de contenu – et d'orientation. « En général, les femmes en Tunisie ne savent pas quoi faire ou où aller quand elles subissent n'importe quelle sorte de violence sexuelle. Sur #EnaZeda nous les orientons vers des associations, et/ou avocat.e.s pour une assistance juridique et/ou psychologique », précise Leila Mejdî.

Malgré le développement de ces activités, Leila Mejdî estime que leur « marge de manœuvre est limitée ». « Il est de plus en plus évident qu'il n'existe à ce jour aucune volonté politique ou d'investissement financier visant à protéger les personnes victimes de violences sexuelles, y compris les femmes ou toute autre population vulnérable comme la communauté LGBTQI+ en Tunisie ».

L'ORGANISATION D'UN MOUVEMENT SPONTANÉ

Après l'émergence du mouvement, né avant tout sur les réseaux sociaux, beaucoup de femmes se questionnaient sur l'avenir de cette initiative. « Ce serait quoi le futur d'un mouvement spontané et qui pourrait aller vers la structuration associative ? » s'interrogeait ainsi la militante féministe Bochra Triki. « Est-ce que c'est judicieux ? Ou bien est-ce qu'il risque d'y avoir une déception ? ». D'après elle, des personnes pourraient se sentir lésées de s'être « livrées à un mouvement spontané [et de voir] que ce mouvement n'est pas si spontané que ça ».

Hayfa Dhoub, qui a participé à un débat organisé par inkyfadapodcast en 2019, expliquait ainsi qu'elle s'était « beaucoup plus retrouvée dans ce mouvement spontané auquel toutes ces femmes se sont identifiées qu'en tant que coordinatrice d'un programme régional de lutte contre la violence, au sein de la plus ancienne association féministe tunisienne ».

Trois ans plus tard, le groupe continue de revendiquer son indépendance et précise sur la photo de couverture de la page Facebook, être « un mouvement féministe indépendant, qui n'appartient à aucune organisation ou parti politique ». Mais #EnaZeda s'est tout de même structuré.

« Nous sommes un collectif de femmes féministes indépendantes, avec des expertises différentes », détaille Leila Mejdî. Les responsables sont toutes des bénévoles et discutent ensemble pour définir l'évolution stratégique du mouvement et du groupe. Elle ajoute qu'aujourd'hui, #EnaZeda touche cinq millions d'utilisateurs et d'utilisatrices par mois et se revendique comme « le seul *safe space* inclusif virtuel en Tunisie » pour sensibiliser, recueillir les témoignages, orienter les femmes victimes de violences et libérer la parole.

« S'il y a une chose dont je rêve qu'un mouvement spontané puisse faire, c'est de pousser la peur de l'autre côté. Et la honte. La peur et la honte », espérait Nessryne Jelalia à la naissance du mouvement./

Il n'existe aucune volonté politique ou d'investissement financier visant à protéger les personnes victimes de violences sexuelles, y compris les femmes ou toute autre population vulnérable